

Nom, Prénom :
Tél : Mail (perso) :
Discipline :
Adhérent Sgen-CFDT : oui Non (rayer mention inutile)

Eléments de barème		Barème
Eléments communs (Types de vœu : ETA-COM-GEO)	Ancienneté service (Echelon) : <ul style="list-style-type: none"> - Classe normale : 14 points du 1^{er} au 2^{ème} échelon + 7 par échelon à partir du 3^{ème} échelon acquis au 31.08.18 par promotion, par classement initial ou reclassement - Hors classe : 56 points + 7 points par échelon de la hors-classe - Agrégés : 63 points + 7 points par échelon de la hors-classe pour les agrégés (Bonification plafonnée à 98 pts dès lors qu'ils ont 2 ans d'ancienneté dans l'échelon) - Classe exceptionnelle : 77 points forfaitaires + 7 points/échelon (plafonnée à 98 points) - 21 pts forfaitaires pour les candidats classés au 1^{er}, 2^{ème}, 3^{ème} échelon Ancienneté dans le poste au 31.08.2019 <ul style="list-style-type: none"> - 20 pts par année de service dans le poste actuel ou en poste à Mayotte en qualité de titulaire ou dans le dernier poste occupé avant une disponibilité, un congé ou une ATP - 50 points par tranche de 4 années d'ancienneté dans le poste ou en surnombre - Bonification spéciale (Vœu ETA) : 500 pts au bout de 2 ans aux agents affectés dans un établissement ayant moins de titulaire (cf. liste établissement concerné) 	
	Situation familiale ou civile au 31.09.2018 Rapprochement de Conjoints ou Autorité Parentale (COM-GEO) <ul style="list-style-type: none"> - 150.2 points forfaitaires - 100 points par enfant à charge de moins de 18 ans au 1.09.2019. La situation justifiant le rapprochement doit être effective au 01.09.2019 - 150 pts : Les personnes isolées peuvent -mêmes dispositions- (ETA -COM-GEO) Mutation simultanée <ul style="list-style-type: none"> - 80 points, entre conjoints, partenaires de pacs ou agents ayant au moins un enfant reconnu par les deux parents 	
Situation individuelle (Types de vœu : ETA-COM-GEO)	Stagiaires lauréats de concours (ETA-COM-GEO) <ul style="list-style-type: none"> - 50 points à leur demande et sur le premier vœu (clause de sauvegarde pendant 3 ans) - Bonification STG ex-Contractuel dans l'EN jusqu'à ECH 3 = 150 pts; ECH 4 = 165 pts; ECH 5 et + = 180 pts - 0,1 point pour les STG ayant demandé en 1^{er} vœu son établissement de stage - 1000 points pour les STG ex-titulaires hors personnels enseignants Affectation en REP ou REP+ (5 ans) <ul style="list-style-type: none"> - 400 points REP+ ou REP REP+ - 200 points REP ou REP+ REP - Pour les entrants : une bonification plafonnée à 400 pts est accordée aux ex-APV* (Eclair, sensible, ruraux, isolés, Zep, etc) AP* 1an : 60 pts ; AP* 2ans : 120 pts ; AP* 3ans : 180 pts ; AP* 4ans : 240 pts ; AP* 5 ou 6ans : 300 pts ; AP* 8 ans et + : 400 pts Affectation suite à mesure de carte scolaire à la rentrée 2019 <ul style="list-style-type: none"> - 1500 pts : Agent titulaire dont le poste est supprimé, fermé, suite à une ouverture d'étab et/ou transfert de discipline (ETA, COM Etab et GEO Etab) - 1500 pts : Agent touché par une MCS à la rentrée 2018 (même ETA, COM-GEO) Affectation en surnombre à la rentrée 2018 : 500 points par an Professeurs agrégés <ul style="list-style-type: none"> - 100 pts de majoration pour les vœux portant sur des lycées (disciplines enseignées en lycée <u>et</u> collège). 1^{er} vœu : lycée obligatoirement Réintégration après disponibilité de droit : 1000 pts (sauf en cas d'interruption) Situation médicale (COM et GEO) <ul style="list-style-type: none"> - 100 points si RQTH - 1000 points sur avis médical (vœux larges) 	
Total :		

*Affectation prioritaire à valoriser